

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



LA FORMATION

Si la loi Hoguet, en vigueur depuis 1970, réglemente l'exercice des professionnels de l'immobilier, ils exercent leur activité avec conscience, dignité, loyauté, sincérité et probité. Il s'agit de garantir la bonne exécution de votre mission d'agent immobilier en s'attachant à donner la meilleure image de la profession et en s'interdisant tout comportement, action ou omission susceptible de porter préjudice à l'ensemble de la profession.

Les professionnels de l'immobilier doivent posséder les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leur activité, ils ont une obligation de formation initiale et continue et doivent veiller au respect de cette obligation par leurs collaborateurs.

Faisant régulièrement l'objet des gros titres en matière de discriminations, le domaine de l'immobilier se doit d'être exemplaire en matière de lutte contre les discriminations. S'il semble qu'elle soit désormais bien entrée dans les mœurs professionnelles, la réglementation est déjà relativement ancienne et bien respectée dans l'ensemble. En effet, les propriétaires exigeant des clauses discriminatoires dans les mandats pour le choix de leurs locataires ou acquéreurs se sont faits rares.

Cette formation répond aux obligations de la loi Alur et permet le renouvellement de la carte d'agent immobilier.



LES OBJECTIFS

- Identifier les nouvelles règles du code de déontologie
- Assurer son devoir de conseil dans le cadre d'une intermédiation
- Prévenir l'infraction de discrimination en immobilier

LA DURÉE

Il s'agit d'une formation
d'une journée répartie
en 7h00.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écrit
- **Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation**

Le nombre de participants est limité à 4 minimum et 12 maximum par session.

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com



DÉTAILS

SÉQUENCE 1 : LE RESPECT DU NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE DES AGENTS IMMOBILIERS

L'éthique professionnelle

- Le respect des obligations légales
- L'organisation et la gestion de l'entreprise
- La compétence
- La transparence des transactions immobilières
- Comment assurer son devoir de conseil en tant qu'intermédiaire en immobilier ? Trouver une solution pratique pour assurer la transmission des informations
- La confidentialité
- Défense des intérêts en présence et satisfaction du devoir de conseil
- Les vices cachés et la responsabilité de l'agent immobilier
- Prévenir les conflits d'intérêts
- La confraternité
- Le règlement des litiges
- La responsabilité et discipline des professionnels de l'immobilier

SÉQUENCE 2 : LA CARACTÉRISATION DE LA DISCRIMINATION

- Genèse de l'infraction de discrimination
- Racisme, antisémitisme, discriminations, de quoi parle-t-on ?
- L'infraction de discrimination au sens du Code pénal
- Les pratiques discriminatoires
- Le rôle du défenseur des droits
- Politique de non-discrimination : outils et actions mis en œuvre dans la FPT
- Discrimination dans la transaction immobilière
- La complicité du professionnel
- Les sanctions pénales et civiles
- Prendre conscience de ses propres stéréotypes
- L'égalité de traitement des clients et des dossiers
- L'importance du droit au logement



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint
- Le formateur s'appuiera sur des cas pratiques, exercices et exemples concrets

Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques.

Évaluation :

- Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.



PUBLIC CONCERNÉ

- Agent immobilier
- Agent commercial indépendant
- Dirigeant d'agence ou de réseau

Les formations sont accessibles à tous les professionnels de l'immobilier. Il est conseillé d'avoir des bases et un minimum d'expérience pour suivre cette formation.

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

**POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN
D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE
A NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À
gregory.guerot@cemstbarth.com**